

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 19 novembre 2018

Pas d'animaux clonés dans l'agriculture suisse

Aux États-Unis, les animaux clonés sont déjà monnaie courante dans l'agriculture. En raison du commerce de sperme et d'embryons, ces animaux ou leurs descendants peuvent facilement arriver aussi en Suisse. Pour endiguer ce risque, l'Union suisse des paysans modifie les directives de son programme AQ-Viande Suisse en conséquence.

À la différence de la sélection conventionnelle, où la diversité génétique est le fruit du hasard, le clonage permet la reproduction quasi identique d'un animal. Pour ce faire, le noyau d'un ovule non fécondé est remplacé par le noyau d'une cellule de l'animal désiré (cellule somatique). L'embryon créé à partir de cet ovule est ensuite introduit dans une mère porteuse. À l'étranger, notamment aux États-Unis, les bovins clonés et leurs descendants sont monnaie courante.

Réunis à Strasbourg en 2015, les membres du Parlement européen ont décidé d'interdire le clonage d'animaux de rente ainsi que les produits issus d'animaux clonés et de leurs descendants dans la chaîne alimentaire humaine. Cette nouvelle législation n'est cependant pas encore entrée en vigueur.

L'Union suisse des paysans (USP) estime elle aussi que le clonage de bovins est discutable d'un point de vue éthique. Cette pratique ne rencontre d'ailleurs pas plus d'engouement auprès de la population. Comme le commerce international de sperme et d'embryons de bovins n'a rien d'exceptionnel de nos jours, des animaux clonés peuvent arriver relativement sans peine en Suisse. Pour s'assurer que notre pays reste exempt d'animaux clonés et que les consommateurs de produits issus d'animaux peuvent avoir l'esprit tranquille, l'USP modifie les directives de son programme d'Assurance Qualité AQ Viande Suisse en conséquence. Elle y exclut de manière explicite l'utilisation de gènes d'animaux clonés et de leurs descendants à compter du 1^{er} janvier 2019.

Renseignements :

Martin Rufer, responsable Production, marché et écologie à l'USP, tél. 078 803 45 54

Janina Marti, responsable Agriquali, tél. 056 462 52 18

www.sbv-usp.ch